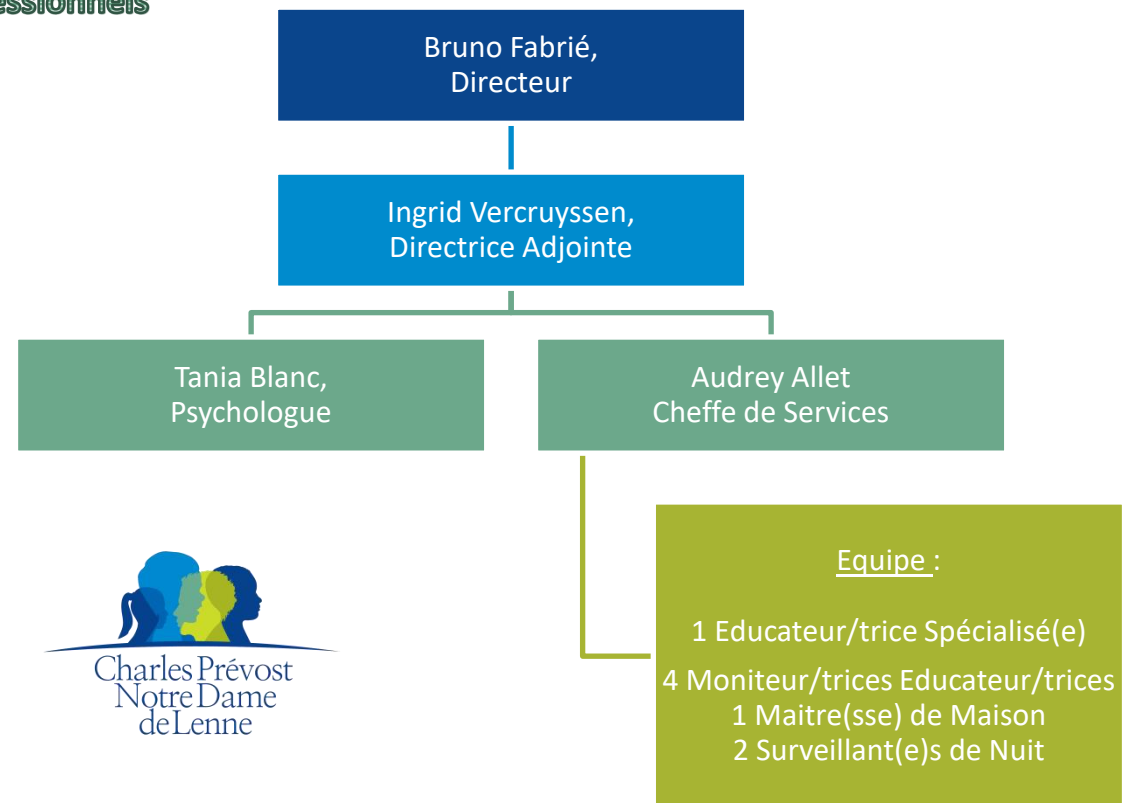


Les Professionnels



Educateur référent _____ n° mobile : _____

Néanmoins, l'ensemble de l'équipe est coréférente de la situation.

Accès

Comment venir

En voiture
2, Rue Racine
34070 Montpellier

Nous contacter

04.67.92.82.64
saaj@ajesf-cpndl.fr

En tram

Horaires	Temps	Distance
16:18 – 16:37 2 À 16:19 de Gare Saint-Roch 10 min toutes les 6 minutes Détails	19 min	
16:31 – 16:50 38 93 17	19 min	
16:20 – 16:46 93 17	26 min	
16:23 – 16:46 4 4	23 min	
via Av. Georges Clemenceau et Av. de Toulouse	28 min	2,0 km

**Association Charles Prévost
Notre Dame de Lenne**



Présentation

Villa du S.A.A.J.

Service d'Accompagnement

À l'Autonomie pour les

Jeunes



Siège : 18bis avenue de Castelnau, 34090 Montpellier

L'objectif général du SAAJ COLOCATION

Le SAAJ, dans ses sections collocation, collocation renforcée et collocation extérieure s'adresse à des jeunes à partir de 16 ans qui ont le souhait de s'engager à travailler leur évolution et à se préparer progressivement à la vie autonome.

Dans le cadre de la mission de protection de l'Association, le SAAJ Colocation a pour objectif spécifique de :

- Travailler une prise d'autonomie fonctionnelle et psychique progressive au regard du projet de chaque jeune, de sa temporalité, de ses potentialités et de ses difficultés.

C'est un lieu de transition. L'idée est d'utiliser les ressources proposées pour se préparer progressivement à l'autonomie. En fonction de la situation individuelle de chaque jeune, la finalité de l'accompagnement du SAAJ colocation est d'acquérir les compétences pour construire une orientation vers la sortie de dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance, c'est-à-dire vers le droit commun : CROUS, FJT, Logement Social, logement privé, ADEPAPE, etc. ou vers de services internes de CPNDL : SAIRA, SAAJ Studio, SAIE, etc.

Les différentes étapes d'accueil / (procédure d'admission)

La Procédure d'Admission :

Après réception d'une fiche de demande d'admission (FDA) venant de l'Aide Sociale à l'Enfance et la présentation de la situation par le TMS, la demande est étudiée par l'équipe éducative pour validation. Des situations peuvent être orientées vers le SAAJ COLOC à partir des services de l'association, dans un parcours vers l'autonomie. Si l'accueil est validé, une rencontre avec le jeune, sa famille (si possible), son TMS, l'équipe et le CDS est proposée au sien de la villa. Cette rencontre a pour but de présenter le service, les lieux et les modalités d'accueil.

Axes de travail (moyens mis en œuvre)

Après une phase d'observation et d'évaluation, l'équipe en co-construction avec le jeune, élaborent son projet personnalisé.

Lors des entretiens individualisés commencent à être abordés les objectifs d'accompagnement éducatifs, les besoins psychologiques pour aboutir à un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). Présenté par le jeune lors d'une commission projet. Cette commission réunit le jeune, le référent, la TMS, le Chef de Service. Les familles seront conviées pour les jeunes mineurs sur un autre temps afin de présenter les objectifs définis.



L'équipe éducative :

Elle favorise l'accueil du jeune à son arrivée en fonction de ses premiers besoins. Elle l'accompagne à se repérer dans le lieu d'accueil en l'aidant à s'inscrire dans un cadre déterminé par le projet de service et le règlement de fonctionnement.

Dans un premier temps, l'équipe évalue l'évolution du jeune et l'aide à verbaliser par lui-même ses besoins et ses attentes. Cette phase d'accueil et d'évaluation permettra de mettre en place le projet personnalisé et d'accompagnement avec le jeune pour déterminer les axes d'accompagnement.

L'équipe éducative est ressource, le jeune pourra trouver des informations, du soutien, une écoute compréhensive et de l'aide dans ses recherches et ses démarches pour mener à bien son projet personnel.

L'équipe éducative doit favoriser la mise en situation du jeune en lui proposant d'être acteur de ses orientations et ses décisions et en le responsabilisant vis-à-vis de celles-ci. Au fil du temps, l'équipe éducative adapte sa présence au degré d'autonomie du jeune.

L'équipe éducative développe des réseaux et du partenariat, l'objectif étant de permettre au jeune d'être le mieux outillé pour appréhender sa vie future.

L'éducateur référent

Il coordonne le projet du jeune (fil rouge) par le biais d'entretiens réguliers.

Surveillant de nuit

Il est garant de la sécurité des jeunes durant la nuit sur le lieu de vie.

Educateur Coordinateur

Il est en co-référent de tous les projets des jeunes et centralise les informations.

La/le Maître(sse) de Maison

Elle accompagne les jeunes à l'entretien et la gestion de son espace de vie, sa sécurité et son hygiène.

La Psychologue de service

La psychologue rencontre le jeune après son admission. Elle peut l'orienter vers un autre dispositif pour un suivi adapté.

L'équipe accompagne le jeune :

- En individualisant l'accompagnement éducatif :

Des rencontres individuelles et régulières avec l'équipe éducative sont proposées et pourront être demandées par le jeune. Au centre de son projet, le jeune sera amené à adopter une attitude d'implication et de collaboration. Des points de situation avec le TMS et/ou la famille et le Chef de Service (réguliers et selon le projet) peuvent être mis en place.

- En le soutenant dans l'élaboration d'un projet socio/professionnel adapté;

Comme gage d'accès à une meilleure autonomie à l'âge adulte :

Dans le cadre de son accompagnement vers l'autonomie, le jeune sera amené à construire un projet scolaire et/ou professionnel, à envisager un cursus de formation visant à une insertion professionnelle adaptée. Il pourra trouver au sein de la villa un accompagnement dans sa recherche et des informations en matière d'orientation scolaire ou professionnelle vers les dispositifs de droit commun : pôle emploi, MLI...

- En travaillant sur la gestion du temps :

Se lever, être à l'heure, gérer l'organisation des activités, de ses loisirs, de son temps libre ...

- En travaillant sur la gestion de son quotidien :

Entretenir intégralement sa chambre et son linge, les parties communes, participer à l'élaboration des menus et à la confection des repas...

En apprenant à gérer un budget par le biais de l'ouverture d'un compte bancaire, mais aussi par le biais de projets de sorties individuels et collectifs, de courses alimentaires, de repas extérieurs...

- En le responsabilisant dans le domaine de la santé :

Aider le jeune à prendre en charge ses suivis médicaux. Il trouvera auprès de l'équipe éducative des informations sur les démarches concernant les systèmes de protection sociale et des conseils en matière de santé et de prévention des comportements à risques.

- En proposant des temps collectifs :

1 fois par mois, repas à thème. Séjour extérieur en week-end 1 à 2 fois par an avec participation active des jeunes au projet (ski, ...), Temps de convivialité « Guinguette SAAJ Colocation » 2 fois par mois de juin à juillet.

- En les aidant à préparer un projet de sortie du dispositif adapté à leurs capacités, à leur situation en y associant leur famille quand cela est possible avec la mise en relation avec les services SAAJ Studio, FJT, association ADEPAPE ...

Les différentes colocations

Le SAAJ propose 3 modalités d'accompagnement progressives / graduelles:

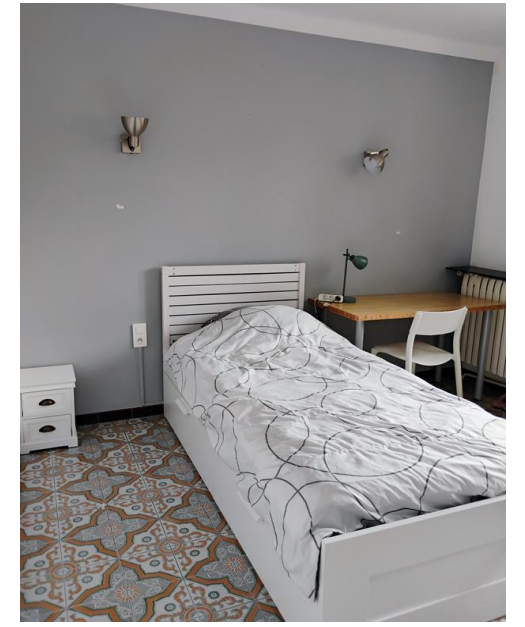
SAAJ Colocation Accompagnement Renforcé (2 places)

Ce type d'accueil concerne 2 jeunes accueillis en chambre individuelle.

L'accompagnement des jeunes en colocation renforcée s'appuie sur la présence de l'équipe éducative au quotidien (gestion de l'espace de vie, gestion du quotidien, préparation repas, etc). L'accompagnement renforcé permet d'évaluer les compétences de chaque jeune afin de les développer.

La présence éducative constante permet selon la situation du jeune et son niveau d'autonomie d'agir sur les moments du quotidien par exemple :

- Aide au réveil,
- Accompagnement courses alimentaires
- Aide préparation repas,
- Soutien entretien de son espace,
- Repas partagés avec autre(s) jeune(s) et équipe éducative.



SAAJ Colocation (3 places)

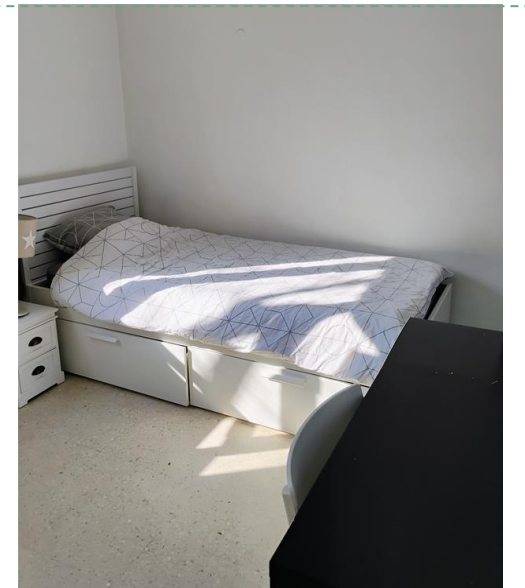
Ce type d'accueil concerne 3 jeunes accueillis en chambre individuelle.

L'accompagnement des jeunes en colocation s'appuie sur une présence de l'équipe plus distanciée au quotidien. L'objectif est de franchir un palier vers l'autonomie en s'appuyant sur une cohabitation entre jeunes, un partage d'expérience dans la gestion collective d'un espace commun.

Les jeunes sont en situation de gérer en autonomie leur budgets, les courses et les repas.

Cette étape permet à chaque jeune de pouvoir se confronter à un fonctionnement plus individuel. Cela leur permet d'évaluer leurs besoins et limites relationnelles dans un espace de cohabitation.

Cette expérimentation permet également à chaque jeune d'évaluer ses besoins, ses ressources et ses projections pour son propre projet.



SAAJ Colocation Extérieure (2 places)

Le SAAJ a pour objectifs dans le cadre de ses missions de proposer des modalités d'accueils et d'accompagnements en phase avec la réalité des modes de vie des jeunes de notre société. La colocation extérieure illustre cette volonté de préparer au mieux les jeunes à des contextes qu'ils seraient amenés à rencontrer. Cette colocation extérieure est une expérience à vivre pour certaines jeunes.

La colocation est une éventuelle étape supplémentaire vers l'autonomie, une étape conditionnée aux désirs d'émancipation des jeunes et à l'évaluation collective de l'équipe. Elle permet à la fois d'expérimenter un dispositif faisant aujourd'hui partie des modalités d'habitation des futurs jeunes adultes. Elle est par ailleurs l'occasion de franchir une étape de plus vers l'indépendance financière, fonctionnelle et affective tout en limitant un trop grand isolement.

